

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 554 (Rect)

présenté par

Mme Le Houerou, Mme Françoise Dumas, M. Bardy, Mme Zanetti, Mme Carrillon-Couvreur,
M. Premat, Mme Bouziane-Laroussi, Mme Carrey-Conte, M. Bleunven, M. Blazy,
Mme Chapdelaine, Mme Dombre Coste, M. Bouillon, Mme Beaubatie, M. Daniel, Mme Le Loch,
Mme Dessus, Mme Descamps-Crosnier, Mme Tallard et Mme Clergeau

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22 BIS, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les disparités des pratiques tarifaires et la situation du marché des aides techniques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une inflation artificielle des prix du matériel est constatée, elle rend l'accès au matériel le mieux adapté difficile pour les plus fragiles. Il convient de faire l'état de la situation, de mieux connaître les évolutions du marché pour contrôler les abus observés.

De plus les possibilités de prêt de matériel ne sont pas portées à la connaissance des bénéficiaires, pourtant elles sont parfois plus adaptées à l'évolution des pathologies. Si le marché est mieux régulé et contrôlé le public sera mieux informé des possibilités : achat ou location-prêt.